



La Lettre du S.A.G.E.

Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux de la Rance et du Frémur

— n°9 — avril 2008

EDITO

Nouvel engagement !

Les élections municipales, les discussions et interrogations qu'elles ont entraînées, ont cette année posé les questions relatives à l'environnement, au développement durable.

Elus ou ré-élus, nous voici face à un nouveau départ, un réel challenge exigeant que nous intégrions mieux que nous l'avons fait la qualité de l'eau, sa reconquête.

Les lois sur l'eau, le Grenelle de l'environnement nous dictent des obligations.

L'intérêt pour la commission locale de l'eau (C.L.E.), pour le SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis, pour sa structure porteuse est réel et s'est confirmé à travers des demandes de renseignements relatifs aux modalités de désignation des membres.

Votre volonté est réelle, je veux y voir le signe d'un nouvel engagement encore plus fort en faveur des actions nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés (SAGE du 5/04/2004). Ils devront être complétés ou adaptés après la révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de sorte à remédier aux dégradations climatiques et à conjuguer nos actions, toutes nos actions, dans le respect de l'agenda 21 et avec la volonté d'être acteurs de développement durable.

René REGNAULT

Président de la Commission Locale de l'eau
Maire de St Samson-sur-Rance
Sénateur Honoraire

SOMMAIRE

- Edito
- Agenda
- Actualités de la CLE page 2
- Le point sur: les nouveaux arrêtés «phytosanitaires» page 3
- Cartes qualité 2007 page 3
- Zoom sur : la consultation du public sur le projet de SDAGE révisé page 4

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE
Rédaction : Anne LEGEAY
Conception : SG
Tél : 02 96 85 02 49
Impression : Imprimerie de la Rance

AGENDA

Passé...

- 2 mai : Réunion sur les milieux aquatiques organisée par la Région et les féd. de pêche - Mûr de Bretagne
- 22 mai : Réunion sur la création du syndicat mixte avec les CdC des Côtes d'Armor - sous-préfecture de Dinan
- 8 juin : CLE plénière
- 11 juillet : Réunion sur le CPER / grand projet 5 à Pontivy
- 13 juillet : Réunion avec les BV à la Sous-préfecture de Dinan organisée par l'AELB
- 3 septembre : Réunion du bureau de la CLE
- 17 septembre : Réunion de coordination sur les MAE avec la DDAF et les BV
- 21 septembre : CLE plénière
- 27 septembre : Réunion sur le Grand projet 5 : MAE, PVE et Breizh Bocage - Caulnes
- 28 septembre : Réunion de préparation du programme d'action du SMPBR sur la Haute Rance à Caulnes
- 9 octobre : Comité de pilotage du CRE de la Haute-Rance à la CdC de Caulnes
- 15 octobre : Réunion des Présidents de CLE à Orléans
- 9 novembre : Comité de pilotage du SMPBR à Médréac
- 15 nov. : Présentation du SAGE et des actions du SMPBR à une classe de 1^{ère} au lycée agricole de Caulnes
- 19 nov. : Réunion de présentation des statuts du Syndicat Mixte de portage du SAGE aux futurs adhérents
- 26 novembre : CLE plénière
- 30 - 31 janvier : 9^{ème} carrefour des gestions locales de l'eau
- 31 janvier : Réunion de présentation de Natura 2000 en mer à la sous-préfecture de Saint-Malo
- 7 février : Comité de pilotage du CRE de la Haute-Rance - CdC de Caulnes
- 13 février : Comité de pilotage du CRE du Guinefort à la CODI
- 26 février : Réunion du bureau de la CLE
- 4 mars : Formation sur les marchés publics à la Région
- 31 mars : Comité technique du CRE de la Haute-Rance

...et à venir

- 29 avril : Réunion des animateurs de BV et de SAGE organisée par la coordination du grand projet 5
- 20-21 mai : Réunion du réseau « animateurs de SAGE » à Nantes

SITE INTERNET DU SAGE :

<http://www.sagerancefremur.org>

Faites nous part de vos suggestions, informations pour les voir diffuser :

Mail : cle.rance@wanadoo.fr

CONTACT :

M. René REGNAULT,
Président de la CLE, Sénateur
Honoraire, Maire de Saint
Samson-sur-Rance
ou
La Cellule d'animation

52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 DINAN

Tel : 02 96 85 02 49
Fax : 02 96 85 02 45

Mail : cle.rance@wanadoo.fr

Création du Syndicat mixte

La CLE du 26 novembre 2007 a entériné les statuts du futur Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais.

Début décembre, la consultation des futurs adhérents a été lancée : **Conseil Régional, Conseil Général 22, Communautés de communes compétentes et syndicat de bassin versant, communes ayant gardé leur compétence « SAGE », producteurs d'eau potable puisant leurs ressources dans le périmètre du SAGE Rance Frémur (élargissement du comité syndical autorisé par la CLE du 21/10/2007).**

La CLE, ainsi que les différents partenaires, souhaitent que cette structure porteuse soit **installée pour la fin du mois de juin 2008**, après prise de l'arrêté de création par la sous-préfecture de Dinan.

Chaque communauté de communes compétente ainsi que le syndicat du bassin versant du Linon devront désigner un délégué qui siègera au sein du collège des EPCI.

Les 25 communes adhérant à titre individuel seront représentées au sein d'un collège par 3 délégués. La CLE se rapprochera d'ici peu de ces communes pour définir les modalités de répartition des sièges.

De même, les producteurs d'eau seront représentés au sein d'un collège par 4 délégués. La CLE se rapprochera d'eux pour définir les modalités de répartition des sièges.

Renouvellement des membres de la CLE

Suite aux élections municipales et cantonales, la composition de la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais va être revue.

Le bureau de la CLE s'est réuni le 3 septembre 2007 pour faire des propositions au Préfet des Côtes d'Armor qui prendra l'arrêté de désignation des membres.

Parmi ces propositions, de nombreuses demandes ont été prises en compte :

- dans le collège des élus : intégration des communautés de communes et des collectivités porteuses de projet de bassin versant, meilleure représentation de l'amont du BV. Les AMF 22 et 35 seront mandatées par le Préfet pour désigner les membres de ce collège.

- dans le collège des usagers : plus grande représentation des agriculteurs, intégration des activités nautiques.

Ces 2 collèges sont nominatifs.

- le collège des services de l'Etat est fortement diminué.

Autre changement (décret du 10/08/07) : il n'y a plus de suppléants.

Le bureau de la CLE du 3/10/2007 a transmis au Préfet la proposition d'une répartition de CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais revue à 61 membres :

- 32 pour le collège des élus
- 19 pour le collège des usagers
- 10 pour le collège des services de l'Etat

La nouvelle CLE devrait être installée mi 2008.

En 2007 ...

- La CLE du 26/11/2007 a validé à l'unanimité le projet du **contrat de SAGE Rance Frémur Baie de Beausais pour 2008-2012**. Elle a également donné un **avis favorable** aux projets de contrats territoriaux suivants : la Haute-Rance porté par le SMPBR, le Guinefort porté par la CODI, la Rance aval et l'estuaire porté par l'association CŒUR, le Frémur porté par le SMPEPCE ainsi que l'avant projet du secteur Linon / Donac porté par le SI du Linon. Ces contrats seront signés courant 2008 avec les structures porteuses des projets, les financeurs et l'Etat.

- En 2007, les services 22 et 35 de l'Etat (MISE, DDAF) ont transmis pour information à la CLE du SAGE Rance Frémur : 35 copies de récépissés de déclaration d'opérations situées dans le périmètre du SAGE. Il s'agit surtout de dossiers concernant :

- la création de lotissement et l'assainissement des eaux pluviales générées (29%)
- l'épandage et la valorisation agricole de boues issues de STEP (23%)
- la création de ZAC et l'assainissement des eaux pluviales générées (9%).

2 dossiers soumis à autorisation ont été également transmis pour avis.

- Comme préconisé dans le SAGE Rance Frémur (*objectif 3- tendre vers le bon état hydro morphologique des eaux de surface en 2015*), les milieux aquatiques sont mieux pris en compte dans notre périmètre : 2^{ème} Contrat Restauration Entretien (CRE) sur la Linon et la Donac porté par le SI du Linon ; études préalables à un CRE lancées sur le secteur Haute-Rance / Frémur (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CdC de Caulnes) et sur le Guinefort (maîtrise d'ouvrage CODI) ; actions prévues sur la Rance aval et le bassin maritime de la Rance (CŒUR). Toutefois, en 2008, des maîtres d'ouvrages seront à trouver sur d'autres secteurs : le Néal, le Frémur et la Baie de Beausais.

Le point sur : les phytosanitaires → nouvel arrêté préfectoral

Rendez-vous à Yvignac la Tour pour *Jardiner au naturel*- 10- 11 mai

Une porte ouverte aura lieu les samedi 10 mai (14h-18h) et dimanche 11 mai (10h-18h) dans le jardin de M et Mme DEIN – La Levrette à Yvignac la Tour. Son objectif : promouvoir le jardinage au naturel avec : expositions, conférences, spectacle pour enfants.

Elle est organisée dans le cadre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur les BV de la Haute Rance (SMPBR) et de l'Arguenon (SMAP).

Le 1^{er} février 2008, les préfets des 4 départements bretons ont signé de nouveaux arrêtés préfectoraux relatifs à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau. Ces textes viennent renforcer les dispositions des 4 arrêtés d'avril 2005 et complètent l'arrêté interministériel du 12/10/2006 notifiant l'interdiction d'utiliser tous produits phytosanitaires à moins de 5 mètres en bordure des points et cours d'eau listés sur les cartes IGN 1/25000 pour éviter leur pollution.

Les obligations générales reprises dans les nouveaux arrêtés complètent cet arrêté interministériel par une interdiction de tout traitement phytosanitaire dans et à moins d'1 mètre de tout cours d'eau, point d'eau, collecteur d'eaux pluviales, puits et forage (non listés sur les cartes IGN 1/25000), fossé (même sec) ainsi que le traitement des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

De plus, les traitements sur plantes aquatiques et semi-aquatiques, qui doivent être réalisés par un applicateur agréé, sont désormais subordonnés à l'accord de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés par ces nouveaux arrêtés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. Ainsi, pour assurer une information maximale des différents applicateurs, la nouvelle affiche en annexe des arrêtés (*ci-dessous*) doit être obligatoirement affichée dans tous les lieux de vente de produits phytosanitaires, y compris, chez les distributeurs de produits destinés aux particuliers (grande distribution, bricolage, jardinerie...).

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

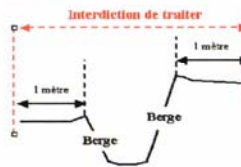
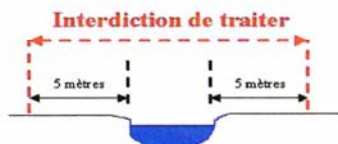
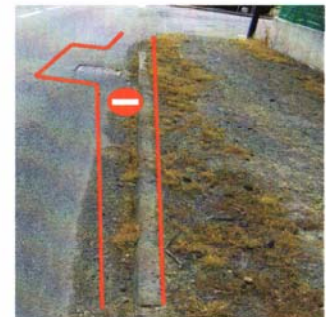
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



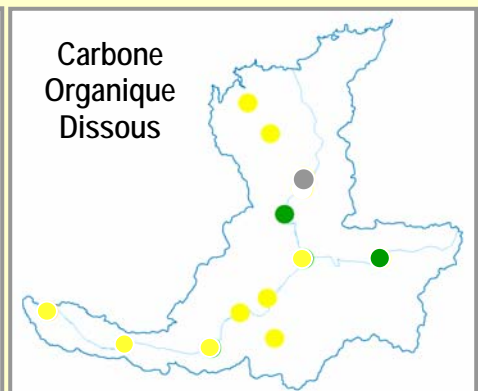
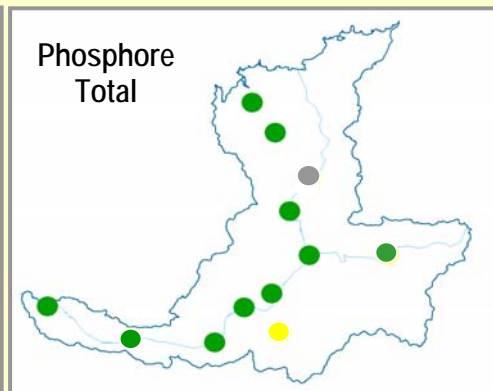
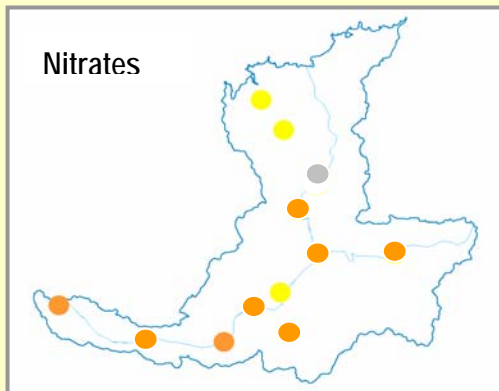
SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Cartes QUALITE 2007 (moyenne des mesures mensuelles de concentrations en NO₃, P_{total} et COD)



Obj. SAGE

Obj. SAGE

Obj. SAGE

très bonne | bonne | passable | mauvaise | très mauvaise

très bonne | bonne | passable | mauvaise | très mauvaise

très bonne | bonne | passable | mauvaise | très mauvaise

2	10	25	50	> 50
---	----	----	----	------

0.05	0.2	0.5	1	> 1
------	-----	-----	---	-----

5	6	7	10	12	> 12
---	---	---	----	----	------

Classes de qualité du SEQ-Eau pour les Nitrates en mg/L

Classes de qualité du SEQ-Eau pour le Phosphore total mg/L

Classes de qualité du SEQ-Eau pour le COD en mg/L

Zoom sur : la consultation du public sur le projet de SDAGE révisé

Du 15 avril au 15 octobre 2008 l'eau compte sur vous !

réalisation des visuels : augural & agence
de l'eau Loire-Bretagne - 12/2007



Etablissement public du ministère de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables

Le projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne pour les années 2010 à 2015 a été adopté par le comité de bassin le 30 novembre dernier. Ce document est le résultat d'un important travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Il décrit la stratégie pour améliorer le plus rapidement possible la qualité de nos rivières, de nos plans d'eau, des eaux souterraines et côtières.

Tous les habitants ainsi que tous les acteurs (mairies, intercommunalités, associations, syndicats d'eau, d'aménagement...) sont concernés par cette consultation.

Un questionnaire est en ligne sur le site prenons-soin-de-leau.fr. Il sera également distribué dans toutes les boîtes aux lettres de chacun des 6 millions de foyer du bassin Loire-Bretagne dans la deuxième quinzaine de mai.

Sur le projet de SDAGE et le programme de mesure, adoptés par le comité de bassin Loire-Bretagne du 30/11/2007, vous pouvez consulter les documents suivants :

- projet de SDAGE du bassin Loire- Bretagne, - projet de programme de mesures 2010-2015 (par secteurs), - rapport d'évaluation environnementale, - documents d'accompagnement du Sdage (jointés au SDAGE à titre informatif : résumé de l'état des lieux, dispositions prises en matière de tarification de l'eau et de récupération des coûts, résumé du programme de mesures, résumé du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne, projet de tableau de bord, évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire-Bretagne, note relative aux eaux souterraines).

→ **Rendez-vous** : l'agence de l'eau organisera un débat public à Rennes le jeudi 15 mai ; la CLE du SAGE Rance Frémur organisera 2 débats publics durant cette période de consultation. Elle dispose aussi d'un « kit de communication » (affiches, articles de presse, exposition...) qu'elle peut mettre à la disposition des acteurs du SAGE à leur demande.

Et après ?

Le projet de SDAGE sera ensuite soumis à la consultation des conseils régionaux et leur conseil économique et social, des conseils généraux, des chambres consulaires ainsi que des commissions locales de l'eau et des établissements publics territoriaux de bassin fin 2008.

L'ensemble de toutes ces contributions permettra au comité de bassin de préciser, d'infléchir ou de compléter son projet de SDAGE, avant de l'adopter courant 2009.

Les résultats des consultations seront accessibles sur internet dès leur dépouillement.